

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-24

L'an deux mille seize, à 10 h,
Le 5 juillet, à Chalons en Champagne

Date de convocation	7 juin 2016
Nombre de délégués : + Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jack COLLINET	M. Simon LECLERC
Mme Danielle COMBE (Pv M Jannot)	M. Michel NORMAND (Pv M Wallendorff)
M. Daniel COURTAUX	M. Jean PANCHER
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
M. J-Claude JACQUEMART	M. Bernard PIERQUIN
Mme Maryse DESPAS	Mme Morgane PITEL
M. Claude FAUVET	Mme Mireille RAVENEL
M. Christian BORGNIET	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Pascal GILLAUX	M. Guillaume ROTARIO
M. Guy JOSEPH	M. Daniel ROUVENACH
M. Eddy LAURENT	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Objet de la délibération :

HEBMA : validation avant projet

Résultat du vote
Pour : 20 Contre : 2 Abstention : 2

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-24

Objet de la délibération : **HEBMA - validation avant projet**

Le maître d'œuvre de l'opération HEBMA a rendu le dossier d'avant-projet en fin d'année 2015. Ce programme a été discuté au sein du COPIL avec les élus et les principaux acteurs du territoire, puis présenté lors du dernier comité syndical.

Le bureau et le comité syndical ont souhaité qu'une nouvelle information soit faite et élargie à l'ensemble des collectivités territorialement intéressées.

Ainsi, plusieurs réunions se sont échelonnées depuis avril 2016 : réunion plénière avec les élus concernés, rencontre avec les organisations professionnelles agricoles, rencontre avec les habitants de la commune de Vrécourt, avec les élus de Bazoilles-sur-Meuse ainsi qu'avec Messieurs Barret, propriétaire et exploitant de la ferme des Maleux. Une réunion a également eu lieu avec Monsieur Bruno SIDO, Président du Conseil Départemental de Haute Marne.

A l'issue de ces rencontres, des engagements ont été pris.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la suite de l'opération tout en sachant que certains aménagements pourront encore être adaptés en phase PROjet, sous condition de garder une cohérence globale.

L'objet de la décision du Comité Syndical est donc de faire une validation d'étape afin de pouvoir déposer la demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, de solliciter les financeurs officiellement pour finaliser le plan de financement et d'autoriser la poursuite des démarches foncières.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le comité syndical :

- Valide le point d'étape que constitue le dossier Avant-Projet (AVP), pour un montant de travaux prévisionnels de 21 000 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre et autres coûts annexes.
- Valide les aménagements tels que décrits dans l'AVP, sous réserve que soient réalisés les compléments suivants, engagés lors de la concertation :
 - o Finaliser un protocole d'indemnisation validé par la profession agricole,
 - o Optimiser les pertuis des zones de sur-stockage et ce, afin de minimiser les impacts en crues fréquentes,
 - o Protéger la ferme des Maleux en garantissant la sécurité des biens et des personnes en période de crue,
 - o Elaborer des mesures d'accompagnement afin de ne pas remettre en cause la pérennité et l'équilibre économique de cette exploitation,
 - o Installer une échelle limnimétrique sur la commune de Vrécourt,
 - o Créer à l'intention des habitants de Vrécourt, un outil pédagogique montrant l'impact de la zone de sur-stockage,
 - o Procéder à un test d'ouverture de la vanne du seuil de Bazoilles sur Meuse, permettant de définir l'aménagement à réaliser,

- o S'assurer de la présence d'eau en période d'étiage et prendre en compte le phénomène des pertes du Mouzon en amont du seuil des Marronniers,
 - o Assurer la sécurisation de la défense incendie de la commune de Jainvillotte,
 - o Etudier et intégrer au projet une alimentation alternative des bassins du Château d'Autigny la Tour,
 - o Etudier et intégrer au projet le renforcement des fondations de toutes les habitations concernées par une baisse du niveau d'eau des anciens biefs (communes de Breuvannes-en-Bassigny, Gonaincourt, Pompierre, Autigny-la-Tour, Barville et Maxey-sur-Meuse)
 - o Etudier et intégrer au projet l'intégration paysagère des biefs mis à sec en basses eaux sur l'ensemble des sites étudiés.
 - o Poursuivre la concertation concernant la risberme de Moncel sur Vair
-
- Dit que, lors des prochaines séances du Comité syndical, compte rendu lui sera donné de l'avancement des compléments précités,
 - Autorise la Présidente à déposer les dossiers réglementaires afférents à ces aménagements,
 - Autorise la Présidente à procéder aux acquisitions, ainsi qu'à la recherche des compensations foncières liées à l'opération,
 - Autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces du dossier,
 - Rappelle qu'au-delà des réserves précitées, l'exécution des travaux sera conditionnée à l'obtention des autorisations de l'Etat, ainsi qu'à l'obtention des financements

La Présidente de l'EPAMA,



Morgane PITEL

Envoyé en préfecture le 18/07/2016

Reçu en préfecture le 18/07/2016

Affiché le



ID : 008-250802295-20160705-1624-DE